



Règlement du concours photos 2025/2026.

Article 1 : Objet

L'association GANNAT RANDO propose à ses adhérents un concours photos sur trois thèmes :

- « La randonnée »
- « Nature et paysages »
- « Patrimoine historique et architectural »

Article 2 : Conditions de participation.

Le concours photo est ouvert exclusivement aux adhérents de GANNAT RANDO.

Les photos devront être prises à l'occasion de randonnées. La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation du concours en annexe. Le fait de le signer et de remettre une ou plusieurs photos oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur :

- qu'il est l'auteur de la photo présentée.
- qu'il dispose de l'accord écrit des personnages photographiés lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image (modèle d'autorisation de publication de photo en annexe 2). Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété des photos.

Chaque photographe est invité à donner un titre et une description de son cliché (impression, perception, ressenti etc...).

Le comité se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne.

Article 3 : Les conditions techniques du cliché.

Critères

- Les photographies, qui devront être des œuvres originales, ne doivent pas être retouchées et/ou filtrées. Elles seront accompagnées des informations relatives à la date et au lieu de prise de vue. *

- Auvergne
- dates du 01/01/2025 au 31/05/2026
- Les photos ne doivent pas être marquées avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web etc...
- Elles doivent être en adéquation avec l'un des thèmes du concours
- 3 photographies par participant maximum, à raison d'une seule par thème.
- Format des photographies : jpeg, non animées.

Les critères de sélection sont les conditions techniques (décrites ci-dessus), ainsi que l'originalité et/ou qualités esthétiques des clichés.

Article 4 : Utilisation des photographies.

Le participant s'engage à céder les droits d'utilisation de ses images. Elles pourront notamment être mises en ligne sur le site internet de l'Association.

L'association GANNAT RANDO pourra utiliser gratuitement son nom et sa photo pour toute opération de communication en rapport avec l'association (exposition, publication, presse, promotion du site ou via d'autres supports etc...), sans limitation de durée et aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Les fichiers de photos non sélectionnées seront restitués sur demande.

Article 5 : Calendrier.

Inscription et dépôt des photos jusqu'au 31/05/2026. Le jury se réunira et le résultat des délibérations sera publié à l'occasion de la fête du club programmée le 23 juin 2026.

Les photographies doivent être envoyées à l'adresse mail suivante :

berthuet@orange.fr

Article 6 : Informatique et liberté.

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

Article 7: Litiges et différends.

La participation au jeu implique l'acceptation expresse, et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie ainsi que des lois et règlements applicables en l'espèce.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes étaient déclarées nulles ou inapplicables en tout ou partie, cette nullité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'applicabilité du reste du présent règlement.

La loi applicable au présent contrat est la loi française. Tout différend né à l'occasion du concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord dans un délai de trente jours, le litige sera soumis aux juridictions compétentes, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du Concours.



BULLETIN DE PARTICIPATION (Annexe 1)

Concours photos – GANNAT RANDO 2025/2026

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone :

Mail :

- Déclare participer au concours photos 2025/2026 organisé par l'association GANNAT RANDO.

Thème	Identifiant photo	Lieu de prise de vue	Date de prise de vue
Randonnée			
Nature et paysages			
Patrimoine historique et architectural			

- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

A

Le

Signature avec la mention "Bon pour accord"



AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS (Annexe 2)

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Je soussigné(e)

.....accepte
par la présente que les photographies sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du concours photo organisé en 2025-2026 par GANNAT RANDO sans que cela ne me confère rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

En aucun cas, les membres de l'organisation ne céderont les photos à des tiers.

A.....,

le.....

Signature + mention "Lu et approuvé"

.